

OPÉRATION SUR TITRE

Cet avis concerne le marché suivant:

Marché Paris Notice No: CA/2007/270/P

DATE DE PUBLICATION: 11 juin 2007

DATE EFFECTIVE: 11 juin 2007

OPTIONS SUR ACTIONS INDIVIDUELLES

CLARINS SA

DIVIDENDE EXCEPTIONNEL

Cet avis se réfère à la **Politique d'Opérations sur Titres**, disponible sur le site Web d'Euronext à www.euronext.com/derivatives/rules. Il requiert l'attention immédiate du personnel des Membres en charge de la négociation et de la compensation des options sur actions négociables d'Euronext.liffe. Les Membres sont priés d'informer leurs clients des décisions décrites dans ce Bulletin.

- 1. Contrat:** Options sur actions Clarins SA ("Clarins") de style Américain (CL1).
- 2. Référence:** Opération sur Titre No. CA/2007/109/P, daté du lundi 19 mars 2007 et No. CA/2007/269/P, daté du vendredi 8 juin 2007.
- 3. Soutle CL1:** Les montants de soulte prévus pour chaque série d'options portant des positions ouvertes à la clôture de la session de négociation du vendredi 8 juin 2007 sont indiqués dans l'annexe jointe à cet avis. Les montants de soulte qui figurent dans cette annexe, sont dus (débit) par les détenteurs de positions acheteuses d'options et sont reçus (crédit) par les détenteurs de positions vendeuses d'options.

Pour de plus amples informations concernant cet avis, merci de bien vouloir contacter:

Euronext.liffe:

Qualité des Marchés Dérivés +31 (0) 20 550 4296 DerivativesCorporateActions@liffe.com

LCH.Clearnet:

Ahmadou Toure +33 (0)1 7037 67 33 Ahmadou.Toure@lchclearnet.com

CLARINS SA

Corporate Action: Equalisation payment
Opération sur titre: Soutle

EQUITY OPTIONS
OPTION SUR ACTION INDIVIDUELLE

Clarins SA Equity Options American Style (CL1)
Classe d'option de style américain Clarins SA (CL1)

Class Classe	Maturity Échéance	Old strike Ancien Px d'ex.	Type	Previous Closing Price CC veille	New strike Nouveau Px d'ex.	Adjusted Closing Price CC ajusté	Equalisation Soutle unité
CL1	200709	50.00	P	0.48	49.59	0.48	0.08
CL1	200709	52.50	P	0.83	52.07	0.82	0.14